



DEL-2025-30

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 21 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt et un du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quatorze février deux mille vingt-cinq, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

26 FÉVR.
2025

Déposée en
Préfecture le

26 FÉVR.
2025

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusés

François ASTORG, Bruno LYONNAZ, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

CHANTIER LOCAL D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL EUROPÉEN POUR LES EXERCICES 2025, 2026 ET 2027

Vu le règlement de l'Union européenne 2021/1057 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement UE n°1296/2013 ;

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale donnant une existence légale aux chantiers d'insertion ;

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2024 fixant les montants des aides financières aux structures de l'insertion par l'activité économique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'économie sociale et solidaire et d'insertion ;

Vu la délibération n° DEL-2024-341 du 20 décembre 2024 portant sur les subventions à demander en 2025 pour le Chantier Local d'Insertion du Grand Annecy ;

Considérant que, pour mener son action d'insertion par l'activité économique, le Chantier Local d'Insertion sollicite chaque année le soutien financier de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Fonds Social Européen et de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie ;

Considérant que dans le cadre du nouveau programme national FSE+ Emploi – inclusion – Jeunesse – Compétences 2021 – 2027, c'est la DREETS qui assure le déploiement de ce programme ;

Considérant que l'appel à projet a été lancé le 20 décembre 2024, qu'il vise à financer les actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et qu'il permet de solliciter une subvention pluriannuelle pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

Considérant que le taux maximal d'intervention du FSE s'élève à 40 %, il est proposé de demander une subvention d'un montant prévisionnel de 112 000 € annuel ;

Considérant que les soutiens financiers suivants :

- Subventions à recevoir par la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2025, 2026 et 2027 au titre du soutien au Chantier Local d'Insertion,
- Subventions à recevoir par le département de la Haute-Savoie en 2025, 2026 et 2027 au titre du soutien au Chantier Local d'Insertion,
- Parts « Accompagnement » de l'aide aux postes à recevoir en 2025, 2026 et 2027 dans le cadre du conventionnement pluriannuel signé par l'Etat avec le Chantier Local d'Insertion,
- Participations financières de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie à recevoir en 2025, 2026 et 2027 dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative à la gestion du Chantier Local d'Insertion 2022 – 2025, et la future convention à établir,

sont affectés à 100 % aux coûts de fonctionnement du Chantier Local d'Insertion ;

A ce titre,

LE BUREAU DECIDE :

- d'affecter les subventions, finalement attribuées au Grand Annecy pour financer son Chantier Local d'Insertion, à l'opération « Insertion socio-professionnelle dans et par l'emploi, menée par le Chantier Local d'Insertion du Grand Annecy en 2025, 2026 et 2027 », financée par le Fonds social européen ;
- d'autoriser la présidente à réaliser les démarches nécessaires pour solliciter une subvention du FSE+ à hauteur de 112 000 € par an en 2025, 2026 et 2027 ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mugnier'.

Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aulas'.

Virginie AULAS.